



**COMMUNICATION  
D'UN DOCUMENT MEDICAL**

MED/EN/019  
Date d'application :  
01/10/2004  
Version 01  
Page 1 sur 2

**Document à remplir par le  
demandeur  
et à adresser à :**

Secrétariat du Service .....  
Docteur .....  
CENTRE HOSPITALIER - 1 rue Henri Haeffely  
68120 PFASTATT  
Tél : .....  
Fax n° : .....

**DEMANDE**

Je soussigné(e) Docteur.....

Exerçant dans l'Etablissement suivant : .....

Service : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax n° .....

demande la communication de documents médicaux, nécessaires à la continuité des soins  
pour le patient suivant :

Nom..... Prénom..... né(e) le .....

Séjour du .....

Documents attendus.....

Modalités de transmission :  FAX  Courrier

Date :

Nom :

Tampon du service :

Signature :



## COMMUNICATION D'UN DOCUMENT MEDICAL

MED/EN/019  
Date d'application :  
01/10/2004  
Version 01  
Page 2 sur 2

### AUTORISATION DE COMMUNICATION DES ELEMENTS SUIVANTS

Je soussigné(e) Docteur.....  
autorise la communication des documents suivants .....

Concernant le patient suivant .....

Tampon du service :

Date : .....

Signature :

### PROCEDURE DE GESTION DES DEMANDES DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MEDICAUX

#### 1. OBJET

*Cette procédure a pour objet de définir les modalités de communication d'un document médical dans le cadre de la continuité des soins d'un patient hospitalisé dans un autre établissement.*

#### 2. PERSONNES CONCERNEES

*Demandeurs : Un médecin d'un établissement hospitalier.  
Personnes concernées au Centre Hospitalier de Pfastatt :  
- Médecin responsable du patient ou Chef du service  
- Secrétariats Médicaux.*

#### 3. FORMULATION DE LA DEMANDE

*Le secrétariat du CHP complète la partie du formulaire "Demande de communication d'un document d'hospitalisation" le concernant, et le transmet par télécopie au service demandeur.*

*Ce formulaire précise :*

- Les coordonnées du service du Centre Hospitalier de Pfastatt concerné par la demande ;
- L'identité du médecin requérant ;
- Le ou les documents médicaux attendus.

*Cette "Demande de communication d'un document d'hospitalisation" est réadressée par télécopie par le service demandeur au secrétariat concerné du Centre Hospitalier de Pfastatt.*

#### 4. GESTION DE LA DEMANDE

*Après contre-appel vérifiant l'identité du demandeur, le secrétariat concerné du Centre Hospitalier de Pfastatt transmet cette demande au médecin responsable du dossier qui énumère au verso les pièces qu'il autorise à communiquer.*

*Ce ou ces documents sont transmis par télécopie ou adressés par courrier au médecin demandeur selon la modalité choisie.*

#### **IMPORTANT :**

- **La demande est intégrée au dossier du patient.**
- **Les originaux sont conservés dans le dossier médical du Centre Hospitalier de Pfastatt.**
- **Seules des copies sont communiquées.**